

Délibération n°2024-048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 septembre 2024

Le 16 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 11 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, A. CAVARD, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE, F. RIVIER

Absents excusés : M-H. DUPUY (pouvoir à F. DUMAS), N. MOTARD, E. POUIT (pouvoir à F. MATHE)

Secrétaire de séance : F. RIVIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'infructuosité du marché public de restauration « Liaison chaude et de production » publié en juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de relancer le marché pour la restauration de production seule ;

Après délibération, les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité, la publication du marché public relative à la production de la restauration scolaire dès réception des nouveaux locaux.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 16 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme délibéré le 16 septembre 2024,

Le Maire,
Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.